

POSITION DE L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES SUR UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE LA FORMATION CONTINUE

Madame et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président,
Partenaires et invitéEs,

Nous sommes heureux de participer au débat sur une Politique en éducation des adultes que nous demandons avec insistance depuis le début des années 1980 à travers la célèbre Commission Jean. Vous le constatez d'entrée de jeu, la patience et la ténacité sont les grandes vertus de nos partenaires à l'ICÉA qui se sont toujours battus pour la reconnaissance et l'exercice du droit des adultes à l'éducation.

C'est donc dire que ces rencontres de travail, sur lesquelles nous fondons beaucoup d'espoir, représentent pour nous un moment-charnière dans l'histoire de l'éducation des adultes au Québec. En effet, elles induisent l'espoir d'une action enfin concertée du gouvernement québécois pour ces milliers d'individus répartis sur le territoire québécois qui attendent des gestes concrets les invitant à franchir les portes du XXI^e siècle.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons que les rencontres de travail qui se tiennent ces jours-ci représentent pour l'ICÉA une étape préliminaire vers une Politique de la formation continue au Québec. En effet, participant d'une Coalition de 22 organisations syndicales et communautaires qui ont signé une Déclaration publique commune, nous avons demandé et obtenu, en fin de journée le 21 avril, un engagement positif de monsieur François Legault à l'effet qu'une consultation publique portant sur le projet de Politique de formation continue se tiendra avant son adoption prévue d'ici la fin de l'année 1999. L'ICÉA et ses partenaires saluent avec joie cette intention du ministre de l'Éducation que nous souhaitons dans un cadre démocratique telle une commission parlementaire ou un mécanisme analogue.

À court terme, nous tiendrons devant vous aujourd'hui trois ordres de propos. D'abord, nous présenterons quelques faits saillants qui ont marqué l'éducation des adultes au Québec. Puis, nous vous communiquerons notre vision de l'éducation des adultes. Et enfin, nous vous proposerons quatre axes stratégiques d'action.

Quelques faits saillants

Plusieurs acquis intéressants méritent d'être signalés au départ. Nous pensons à l'urgence enfin admise d'avoir une Politique de la formation continue au Québec; aux entreprises qui sont maintenant reconnues comme acteurs importants en formation continue via la Loi 90; à la participation syndicale également reconnue dans le développement d'une

culture de formation continue en milieu de travail. Nous pensons évidemment à la contribution des organismes communautaires dans le champ de la main-d'oeuvre à travers la reconnaissance du nouveau secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire.

Ces faits nous semblent devoir être signalés et à mettre au crédit du développement et de l'évolution contemporaine de l'éducation des adultes au Québec. Toutefois, nous voulons signaler à votre attention quelques aspects moins reluisants auxquels une Politique de la formation continue devrait s'attaquer avec la plus grande vigueur.

Le déficit de scolarité chez les adultes s'est maintenu. L'analphabétisme affecte toujours près du quart des adultes québécois.

Les besoins des personnes et des collectivités sont secondarisés en ce sens que, face aux besoins d'avoir une large formation générale et professionnelle de base, nous avons en réponse une offre de services réductrice et contraignante qui met à sac la motivation des gens à l'éducation et à la formation continue.

Les services adaptés aux besoins et aux réalités des adultes ont régressé. Nous voulons pour preuves le dossier de la reconnaissance des acquis qui piétine depuis longtemps; le jumelage jeunes-adultes qui remet en question l'approche spécifique en éducation des adultes; l'offre de formation à temps partiel qui régresse dans les cégeps et qui devient subsidiaire des services aux entreprises.

La diversité des lieux de formation offre un bilan mitigé. Car s'il y a des acquis intéressants, il n'en demeure pas moins que des acteurs et des lieux importants sont encore négligés. Nous pensons à la sous-utilisation de l'apport éducatif des médias et à la contribution mineure de plusieurs ministères, tels le ministère de la Culture et des communications, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère des Régions et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Enfin, nous voulons mettre en relief **le sous-financement des services éducatifs aux adultes dans le réseau public** qui a eu des effets pervers car l'accessibilité universelle est actuellement compromise. Cela se remarque dans le glissement vers une privatisation du système d'éducation de plus en plus centré sur l'offre de services à différentes clientèles *solvables+ et dans l'accentuation d'une concurrence entre les réseaux public et privé de la formation.

En conclusion, nous ne croyons pas nous tromper si nous affirmons que l'éducation des adultes est devenu un dossier hors champ depuis 1984 au ministère de l'Éducation du Québec.

La vision de l'ICÉA

Après ce diagnostic, trop rapide à notre avis, nous voulons vous rappeler notre conviction profonde de l'importance de l'éducation des adultes dans notre société puisqu'elle permet

aux personnes et aux collectivités d'avoir une prise sur leur vie et sur la société. L'ICÉA fait sienne cette affirmation de la Déclaration de Hambourg :

**L'éducation des adultes devient donc plus qu'un droit ; elle est une clé pour le XXI^e siècle+.* (UNESCO, 1997:1)

C'est pourquoi la Politique gouvernementale de formation continue au Québec doit être porteuse d'une vision globale et à long terme au profit des personnes et des collectivités. Pour étayer cette vision, nous faisons deux propositions.

PREMIÈRE PROPOSITION

L'ICEA propose d'inscrire la politique GOUVERNEMENTALE de la formation continue dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie tel que développé dans le rapport Delors qui propose lui-même

[De combiner] avec souplesse les quatre apprentissages fondamentaux : Apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être (Delors, 1996:108)

Quand nous appliquons cette perspective à l'âge adulte, une Politique gouvernementale de la formation continue doit s'adresser aux adultes et les servir, par-delà les multiples définitions de ce qu'est un adulte. Nous ne voulons pas entrer aujourd'hui dans un débat conceptuel qui risque d'être stérile. Nous voulons surtout insister sur le champ d'application d'une telle Politique en mettant de l'avant la définition retenue dans la déclaration de Hambourg en juillet 1997 lors de la Cinquième Conférence internationale d'éducation des adultes, déclaration signée par le Gouvernement du Québec et votre prédécesseure, la ministre Pauline Marois.

DEUXIÈME PROPOSITION

L'ICEA propose de retenir une définition LARGE de l'éducation des adultes comme celle contenue dans la Déclaration de Hambourg

[qui] englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place (UNESCO, 1997:1).

Vous aurez compris que l'éducation des adultes, pour nous, n'est pas qu'un rattrapage à une formation initiale manquante. Elle est plutôt un nouveau rapport à l'apprentissage pratique et théorique qui s'échelonne sur la vie entière et qui s'intègre dans diverses activités et différents lieux de formation.

Comme vous pouvez le constater, ces composantes de notre vision ne sont pas seulement celles de l'ICÉA. Le véritable défi est d'incarner ces engagements à travers des voies d'actions concrètes. Cela nous amène à vous proposer **quatre axes stratégiques d'action**.

LE PREMIER AXE STRATÉGIQUE est d'élargir l'accès aux savoirs et à la formation continue. Sous ce chapitre, l'ICÉA propose :

- **De débloquer le dossier de la reconnaissance des acquis et des compétences**
- **De réorganiser la formation à distance et d'élargir l'accès des adultes aux nouvelles technologies de l'information et des communications**

Face au dossier de la reconnaissance des acquis et des compétences, nous pensons à ces mères de famille qui ont développé des compétences fortes en portant *de multiples chapeaux+, à ces milliers de travailleurs et travailleuses qui doivent refaire français et mathématiques, à ces milliers d'immigrantEs qui stagnent et se découragent devant les portes de l'emploi.

Face au dossier de la formation à distance et des nouvelles technologies de l'information et des communications, dans le contexte du passage à une société de l'information, la Politique gouvernementale de la formation continue doit jouer un rôle de premier plan dans l'accès, l'usage et l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et des communications pour tous les adultes. Elle doit appuyer tout particulièrement les projets de formation des adultes moins favorisés socialement qui ont été développés à ce jour comme celui de *Communautaire* et d'autres.

À titre d'illustration, l'ICÉA dépose aujourd'hui un document qui est un aperçu de ce que peut représenter un tel projet novateur dans plusieurs collectivités locales.

Nous arrivons maintenant au DEUXIÈME AXE STRATÉGIQUE ayant pour visée d'élargir l'offre de formation. Comme voie concrète, l'ICÉA propose:

- **De relever le niveau d'alphabétisation et de formation de base**
- **D'accroître l'offre de formation en francisation**
- **D'améliorer et de diversifier l'offre de formation au niveau postsecondaire**
- **D'élargir l'offre de formation en emploi et liée à l'emploi**

- **De développer l'éducation populaire et l'éducation non formelle**

Dans les domaines de l'alphabétisation et de la formation de base, nous convenons avec le gouvernement du Québec que c'est une tâche des plus urgentes car c'est le minimum vital pour les personnes dans une société moderne et industrialisée comme la nôtre. Mais pour que cela porte véritablement fruit, il faut qu'il y ait une mobilisation, une concertation et des ressources financières, ce qui fait cruellement défaut ces dernières années.

Nous voulons rappeler que **la francisation** est une condition de base à l'intégration linguistique des immigrantEs dans le Québec de la Loi 101, francisation qui favorise pleinement leur insertion professionnelle, sociale et culturelle.

L'accès aux études postsecondaires représente une passerelle à la formation continue devant les exigences du marché du travail et les complexités d'une société en mutation.

L'offre de formation en emploi et liée à l'emploi demeure un défi d'accès à une formation large, polyvalente et transférable pour des milliers de personnes, en dépit de la Loi 90 sur le développement de la main-d'oeuvre. C'est d'autant plus le cas pour les personnes non syndiquées, les pigistes et les travailleurs autonomes, ainsi que les personnels du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire, majoritairement exclus de la Loi 90.

L'éducation populaire et non formelle reliée à la citoyenneté où le fait d'assumer ses différents rôles sociaux, à travers la prise en charge individuelle et collective de ses conditions de vie, assure la vitalité d'une société démocratique comme la nôtre.

Nous mettons aussi de l'avant UN TROISIÈME AXE STRATÉGIQUE qui est d'améliorer les conditions d'apprentissage et de réussite. À ce chapitre, l'ICÉA propose :

- **De renforcer la formation initiale et continue des personnels**
- **De renforcer la recherche et l'innovation pédagogique**

Du côté des personnels en éducation des adultes, nous rejoignons le gouvernement du Québec qui veut garantir leur polyvalence et la mise à jour de leurs connaissances. Mais nous voulons aussi rappeler la précarisation de l'emploi et des conditions de travail souvent inférieures chez les formateurs et formatrices d'adultes, où la retraite est un projet

quasi utopique et le perfectionnement non reconnu dans les réseaux public, privé et communautaire.

Du côté de la recherche, nous appuyons le projet qui veut la soutenir à tous les ordres d'enseignement. La recherche-action et l'innovation pédagogique constituent pour l'ICÉA une double exigence face aux personnes et aux collectivités.

Et enfin, il y a UN QUATRIÈME AXE STRATÉGIQUE en vue de clarifier les rôles et les responsabilités entre ministères et d'améliorer la concertation et la coordination des interventions. À ce sujet, nous proposons :

- **D'harmoniser et de coordonner la politique gouvernementale et les politiques ministérielles en matière de formation continue**
- **D'assurer un financement adéquat et concordant aux priorités dégagées**

Sans trop nous avancer sur la forme et la nature du mécanisme de coordination interministérielle, puisque nous ne sommes qu'au début d'un tel débat, nous voulons plutôt insister sur un point. Il y a surtout une urgence de cohérence transversale dans l'offre de services en formation continue au Québec vis-à-vis les personnes et les collectivités. Cela interpelle activement l'État à travers ses différents ministères concernés, soit le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministère des Régions et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Enfin, quant aux ressources financières en éducation des adultes, il nous importe que le financement soit cohérent entre les axes d'actions et les besoins des personnes et des collectivités, sans polarisation d'aucune sorte.

Conclusion

En conclusion, nous rappelons que ces quatre axes que nous venons d'énoncer ont une logique interne. L'interrelation entre la formation de base, la formation à l'emploi et la formation à la citoyenneté correspond, à notre avis, à trois pôles, une sorte de *triptyque de la formation+ qui tient compte de notre vision de l'éducation des adultes.

Pourquoi ces trois pôles ?

- Parce que nous croyons que nous vivons dans une société au tournant du troisième millénaire qui connaît des zones de fractures sociales et de déficit démocratique qui nous apparaissent graves.

- Parce que nous croyons à une vision large de la formation continue où celle-ci peut contribuer à la progression d'une société à caractère participatif par la voie des délibérations publiques dans tous les milieux de vie.
- Parce que nous croyons que l'apprentissage des personnes et des collectivités à un fonctionnement démocratique nécessite un outillage adéquat par une offre de services de qualité.
- Parce que nous croyons enfin dans la construction d'un équilibre entre les pouvoirs publics et la société civile.

Nous espérons avoir su convaincre un maximum d'acteurs concernés de la nécessité d'adopter une vision large de la formation qui, tout en tenant compte des contraintes actuelles, sera en mesure de mettre le cap sur des perspectives de développement global des personnes et des collectivités.

L'accès au savoir et à la formation continue étant devenu un facteur déterminant pour la réussite des projets individuels et collectifs, il importe de mettre en oeuvre une action vigoureuse pour assurer un accès équitable aux outils et services de formation pour les adultes.

L'ICÉA et ses partenaires vous remercient!

Émile Ollivier, président de l'ICÉA

Montréal, le 23 avril 1999